

SEN



SEN, *f. m.* (*Maître de langue*) mesure de distance dont on se sert dans le Royaume de Siam. Quatre-vingt le jod, & vingt-cinq jods la rne-neug, c'est-à-dire la lieue siamoise, qui contient un peu moins que deux mille de nos toises. (*D. J.*)

SENA, (*Géog. anc.*) 1^o. Île

de la mer Britannique près de la côte des Océniens. Pomponius Méla, *liv. III. ch. 27.* dit que les Gaulois avoient dans cette île un oracle célèbre. On n'y voit aujourd'hui rien de remarquable. Elle est à l'opposée de la ville de Breil.

2^o. Fleuve d'Italie dans l'Umbrie, entre le *Monte-Ras* & le *Méfas*. Silvas Italicus, *lib. VIII. v. 435.* après avoir nommé quelques fleuves, dit :

Et Clanis, & Rabios, & Senonum de nomine Sena.

C'est ainsi qu'il faut lire ; car il est question dans cet endroit de fleuves & non de villes ; encore moins cela regarde-t-il la ville de Sena en Toscane. Lucain, *lib. II. v. 406.* écrit *Senas* :

Et janibus Sapis Ispas

Senasque, & Hadriaque qui verberat aufert undam

Cluvier dit que c'est aujourd'hui le *Celano*, qui coule quatre milles au-dessus de Sinigaglia ; car le fleuve qui arrose *Sena*, Gallien ou Senogallia est appelé *Misus* dans la table de Peutinger, & à-présent *Misè* par quelques uns, quoiqu'on le nomme assez communément *Nigola*.

3^o. *Sena-Gallia*, ville d'Italie dans l'Umbrie. Protonde, *liv. III. c. 7.* la donne aux peuples *Senas*, de qui elle tiroit son nom.

4^o. *Sena Julia*, ville d'Italie dans l'Etrurie, à l'orient d'*Aré de Volterra* ; c'est aujourd'hui la ville de *Sienna*. (*D. J.*)

SENABRIA, *LAC.* (*Géog. mod.*) ou *le Saenabria* ; lac d'Espagne au Royaume de Léon, au midi d'*Astorga*. Sa longueur est d'une lieue, & sa largeur de demi-lieue. Il est formé par la rivière de *Tera*, & appartient à des moines. (*D. J.*)

SENACULE, *f. m.* (*Antiq. rom.*) *Senaculum* ; lieu où se tenoit le Sénat de Rome. Il y avoit trois sénacles, ou trois endroits où ce corps illustre s'assembloit ; l'un entre le capitole & le forum, un autre à la porte Capène, & le troisième près du temple de Bellone dans le cirque Flaminien. L'empereur Héliogabale fit bâtir un lieu pour l'assemblée des dames, & ce lieu fut appelé *Senaculum matronarum*. (*D. J.*)

SENAGE, *f. m.* (*impôt de France*) droit qui se paye en quelques lieux de Bretagne, particulièrement à Nantes sur le poisson de mer frais venant de la mer, entrant & passant le trapas de S. Nazaire, à commencer depuis le premier jour de carême jusqu'à la venue de Pâques. (*D. J.*)

LE SÉNAT ROMAIN, (*Gouvern. de Rome*) temple de sainteté, de majesté, de sagesse, la tête de la république, l'hôtel des nations alliées de Rome, l'épave & le refuge de tous les autres peuples ; c'est Cicéron qui donne cette belle définition du sénat dans son oraison pour Milon. Voici les propres paroles : *templum sanctitatis, amplissimum, oceanis, consilium publici Romani, caput orbis, ars futurorum, portusque omnium gentium.*

Tel étoit en effet ce corps respectable dans son institution, & sous les beaux jours de la république. Nous allons indiquer quelle fut son origine, sa cons-

SEN

titution, sa jurisdiction, sa puissance, les lieux où il s'assembloit, le sens & la durée de ses assemblées.

Les citoyens qui composoient le sénat le nommoient *Senatores* ; nous détaillerons, sous ce mot, leur nombre, leurs devoirs, leur état, leur rang, leurs honneurs & leur dignité.

Les délibérations, ou les decrets qu'ils rendoient, s'appelloient *Senatus-consultis*. Voyez **SÉNATUS CONSULTUM**.

Le sénat comprenoit la noblesse & le sacerdoce ; il comprenoit la noblesse, & Tacite l'appelle *Senatus-optimus-ordo*, quoique la plupart des questeurs & des tribuns qui y étoient admis, à raison de la magistrature qu'ils avoient exercée, étoient souvent tirés des familles plébéiennes. Le sénat comprenoit aussi le sacerdoce ; c'est-à-dire que quoique les ministres de la religion ne fussent pas membres de ce corps, à l'exception du *famine Dial*, ils pouvoient être sénateurs & devenir pontifes, augures & flamines. Ils ajoutoient dans ce cas à leurs titres le caractère de sénateurs.

L'opinion commune est que sous les rois de Rome, l'élection & le choix de tous les sénateurs, dépendoit uniquement de la volonté du prince, sans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement ; que les consuls qui succédoient au pouvoir des rois, eurent la même prerogative jusqu'à la création des questeurs qui depuis jouèrent du droit particulier de nommer les membres du sénat, ou de les priver de ce rang. M. Middelton penche au contraire que les rois, les consuls, les questeurs agissoient dans cette affaire en qualité de ministres, & subordonnément à la volonté suprême du peuple ; en qu'il le pouvoir absolu de créer les sénateurs a toujours résidé. Nous croyons aussi cette opinion la plus vraisemblable, parce qu'elle est fondée sur l'autorité de Denis d'Halicarnasse, qui s'est donné la peine d'écrire pour l'instruction des étrangers, & d'expliquer en antiquaire exact, ainsi qu'en historien fidele, le gouvernement civil de Rome & l'origine de ses loix.

Ce célèbre auteur nous assure que quand Romulus eut formé le projet de composer un sénat qui devoit être de cent sénateurs, il se réserva seulement l'élection du premier ou du président de l'assemblée, & ce'il laissa l'élection des autres au peuple, puisqu'elle se fit par les suffrages, & de l'avis des tribuns & des suaves.

Le même Denis nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Titus le roi des Sabins, le nombre des sénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choisit dans l'ancienne & même forme.

Lorsque sous le règne de Tullus Hostilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inférées dans le sénat ; Titus-Live en compte six ; mais ce qu'il y a de plus probable, & ce que l'on doit supposer, c'est qu'il entra dans le sénat que le nombre d'habitans nécessaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, & qu'il se trouvoit fixé son personnel, ce qui ne fut point fait sans le consentement du sénat & du peuple.

La dernière augmentation du sénat, sous le règne des rois, fut faite par Tarquin l'ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, & il les tira des familles plébéiennes. Il porta le nombre des sénateurs jusqu'à 300, ou rapport de Titus-Live : ce prince en agit ainsi dans les vues d'un intérêt particulier, & c

L'Encyclopédie, 1re éd.

D'Alembert, Diderot



1751

Exporté de Wikisource le 3 mars 2025

SERINETTE, s. f. (*Lutherie.*) petit orgue de Barbarie, aujourd'hui en usage pour apprendre aux serins à chanter plusieurs airs ; elle sonne l'unisson du larigot de l'orgue. Voyez [ORGUE](#), [LARIGOT](#) & [FLAGEOLET](#).

L'orgue de Barbarie, & par conséquent la *serinette* qui n'en diffère qu'en grandeur, est composée de deux soufflets, ou d'un soufflet double, d'un sommier ou laye, où le vent des soufflets est conduit par un tuyau ou porte-vent d'un clavier à pillottes, c'est-à-dire, qui fait ouvrir les soupapes en foulant, & d'un cylindre noté qui fait agir les touches. Le mouvement est communiqué à cette machine par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une visse sans fin *BD*. La tige de cette visse a une cheville excentrique *C*, laquelle répond vis-à-vis des soufflets, & communique avec l'inférieur par le moyen d'une bride de fer *Cm*, qui entoure par son extrémité supérieure la cheville *C*, & qui est attachée par son extrémité inférieure *M* : au moyen d'une cheville à la queue, entaillée en fourchette qui est à la table inférieure du soufflet de dessous *M*, lorsque l'on tourne la manivelle, à cause de l'excentricité de la cheville *C*, à laquelle la bride qui communique au soufflet inférieur est attachée ; cette bride *CM* hausse & baisse à chaque tour de manivelle : ce qui fait de même hausser & baisser la table inférieure du soufflet, qui aspire & chasse par ce moyen l'air extérieur dans la laye, d'où il passe aux tuyaux, lorsque les pilotes des touches ouvrent les soupapes. L'extrémité *D* de la tige *BD* qui est tournée en visse sans fin engrene dans une roue dentée *d*, qui est appliquée à une des extrémités du

cilindre qui tourne sur lui-même de la quantité d'une dent à chaque tour de la manivelle *AB* ; ensorte qu'il y a autant de coups de soufflets que de dents à la roue *D*, qui peut en avoir cent.

Cet instrument a ordinairement une 8^e. d'étendue ; ainsi il doit avoir 13 tuyaux & 13 touches à son clavier qui est composé d'une barre de bois *DE*, à laquelle les touches sont attachés par-dessous, au moyen d'un double crochet de fer fait en forme d'U, lequel est passé dans un trou de la touche, & dont les pointes entrent dans la barre, ensorte que les touches qui sont attachées par leur milieu puissent se mouvoir librement. A l'extrémité des touches qui regardent les tuyaux, est un pilote *ab* attaché à la touche par un petit morceau de peau de mouton qui est lié autour du pilote & collé sur la touche. A la partie inférieure *b* du pilote est une pointe de fil de fer qui traverse le sommier, & porte sur la soupape qu'elle ouvre en poussant de haut-en-bas. Voyez [SOUPAPE](#), [SOMMIER DE POSITIF](#), auquel celui-ci ressemble, avec cette seule différence que la laye, voyez [LAYE](#), est ici en dessous ; au lieu qu'au sommier du positif elle est en-dessus ; du reste les soupapes, leurs ressorts & les pilotes sont disposées de même. L'extrémité antérieure des touches a des pointes *ccc* qui portent sur les notes des cylindres ; ensorte que lorsque l'on tourne le cylindre, & que les notes dont il est entouré, se présentent aux pointes des touches, elles font lever ces dernières, & par conséquent baisser la pilote qui est attachée à l'autre extrémité de la touche, laquelle ouvre la soupape qui laisse passer le vent aux

tuyaux. Voyez la description du cylindre noté à l'*article* [CARILLON](#).

Le soufflet double *Mm* est comprimé en en-bas, afin de chasser l'air qu'il contient dans la laye, lorsque le soufflet inférieur aspire par les deux ressorts de fil de fer élastiques *SS*. Ce soufflet a aussi une soupape *T* qui s'ouvre de dedans en-dehors : cette soupape est tenue fermée par le ressort de fil de fer *V*, & elle ne s'ouvre que lorsque l'air contenu dans les soufflets est condensé jusqu'à un certain point, passé lequel, si elle ne s'ouvrait pas, le soufflet seroit en danger de crever : ce qui ne manqueroit pas d'arriver, lorsque l'on tourne rapidement la manivelle ; mais au moyen de cette soupape, cet accident n'est point à craindre.

Au reste il ne faut nulle science pour jouer de cet instrument ; la seule attention qu'il faut avoir est de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui sont notés sur le cylindre, lesquels s'exécutent aussi facilement à 2, 3, 4 ou 5 parties qu'à une seule. Voyez [CARILLON](#) & la *figure de la serinette, Pl. de Lutherie*.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Phe-bot
- Phe
- ThomasBot
- YannBot
- Acélan
- ThomasV
- Teofilo~frwikisource
- Cœur
- TptBot
- VIGNERON
- Cantons-de-l'Est
- Promauteur1
- Kipmaster
- Yann

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)